

# LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

M. V. X.

|             |        |        |        |
|-------------|--------|--------|--------|
| ABONNEMENTS | 1 an   | 6 mois | 3 mois |
|             | fr. 20 | 11     | 6      |
|             | • 36   | 19     | 10     |

**Rédaction et Expédition**  
 BUREAUX : Grand'Rue 10, à Fribourg  
 La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.  
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.  
 Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.  
 Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.  
 Lettres et argent franco.

**MONSIEUR MERMILLOD**  
 AUX CATHOLIQUES DE GENÈVE.

Voici le texte de la belle lettre pastorale adressée par Mgr Mermillo, évêque d'Hébron, vicaire apostolique de Genève, au Clergé et aux fidèles soumis à sa juridiction :

« Nos très chers Frères,

« Le 17 février prochain sera écoulée la septième année de notre exil; ce n'est pas sans émotion que nous voyons s'achever cette semaine d'années pendant lesquelles nous avons été retenu implacablement loin de vous, loin de nos œuvres, loin de ce cher pays dont nous sentons, plus que jamais, l'absence prolongée. Verrons-nous bientôt l'époque du retour et pouvons-nous espérer la joie de remettre les pieds sur ce sol, que nous n'avons pas touché une seule fois pendant ce long espace? Dieu a fixé l'heure de la justice, et nous osons croire que le gouvernement de notre patrie, comme nos citoyens, laisseront tomber les barrières qui s'opposent à ce retour désiré.

« Nous n'avions pas prévu un aussi durable éloignement; la Providence l'a permis dans des intentions que l'avenir rendra plus visibles; nous avons à la bénir, parce que, si notre cœur a beaucoup souffert, d'ineffables consolations chrétiennes et des joies inespérées nous ont été données abondamment. Souvent, nous avons été broyé de douleur, en apprenant la spoliation de nos églises, la proscription des servantes des pauvres, les épreuves du clergé; mais notre âme se relevait forte et confiante, parce que nous contemplions de loin la vie catholique se développer et s'affermir dans nos chapelles de planches, la foi vive, la piété ardente grandir au sein de nos paroisses.

« Les hommes, qui ne jugent qu'à travers

les jeux et les intérêts de la politique humaine, ne comprennent pas que nos âmes s'élèvent plus haut; que si nous résistons pacifiquement et patiemment aux entreprises de l'injustice, ce ne sont ni des vues ambitieuses, ni des intérêts terrestres que nous défendons. S'il ne s'était agi que de notre personne, les persécuteurs se seraient arrêtés au lendemain de notre exil; mais non, ils ont continué à multiplier leurs violences et leurs habiletés légales contre les droits et les libertés de la sainte Eglise catholique. L'insuccès de ces efforts pour fonder un schisme quelconque, pour séduire, intimider ou diviser les catholiques, n'éclatent-il pas aux yeux de tous? Les voix les moins impartiales avouent sans déguisement l'impuissance de la persécution et l'écroulement de cette nouvelle organisation religieuse. En présence de ces ruines sur lesquelles sont inscrites de fatales atteintes à la prospérité et au renom de Genève, nos catholiques, unis à leurs prêtres, offrent des phalanges compactes de chrétiens convaincus, éprouvés et fortifiés, de citoyens d'un patriotisme dévoué et incontestable.

« Ce qui a fait la ferme et inébranlable vie de l'Eglise, c'est sans doute le refus de pactiser avec des élections schismatiques, c'est la vigueur persévérante des associations de la ville et de l'Union des Campagnes, dont nous sommes fier; mais c'est plus encore la prière, c'est l'esprit de foi, ce sont les vertus chrétiennes pratiquées, c'est la fidélité à accourir à nos saints Offices et à la Table Sainte, aux jours de nos solennités et à la fête pascale à l'exemple des premiers chrétiens. Vous n'avez pas opposé la violence à la violence, le mal au mal; vous n'avez pas tenté des révoltes aisées et des représailles trop naturelles: vous avez voulu surmonter le mal par le bien, comptant, pour la victoire, sur la justice et la charité qui élèvent les cœurs et,

des cœurs, passent dans les lois et les sociétés.

« Nous nous sommes vu peu à peu dépouiller de nos droits, de nos sanctuaires, nous avons assisté à tout ce qui peut le plus accabler la conscience. Nous n'avions aucune des puissances publiques de notre pays, ni la force, ni l'argent, ni l'opinion, et cependant nous pouvons répéter la triomphante parole de saint Paul: « Il a plu à Dieu de choisir les choses les plus faibles et les plus dédaignées, même celles qui ne sont point, pour confondre celles qui sont! » Voilà ce que peut accomplir l'esprit de foi sous le souffle de Dieu. N'est ce pas une leçon saisissante que la Providence accorde à notre pays, si ouvert à toutes les utopies religieuses, à toutes les théories de l'incrédulité, à toutes les tentatives de rénovation sociale, afin de convaincre les cœurs droits que, soit les écoles de la politique, soit les grandeurs de la raison humaine, doivent s'incliner devant la croix de notre adorable Sauveur Jésus Christ, et reconnaître la vitalité indestructible de son Eglise?

« Que les hommes sérieux qui s'étaient laissés prendre par les vains mots « d'ultramontanisme, de curie romaine, d'empiètement clérical, de périls imaginaires pour la patrie » réfléchissent; qu'ils lisent avec calme et sans préjugés l'histoire de ces sept années, et ils reconnaîtront l'impuissance des attentats contre la conscience de leurs frères catholiques, ils se convaincront que toute cette conjuration n'a fait que nuire à la paix, à l'honneur, au bien-être de Genève. Les prêtres et les fidèles catholiques peuvent redire le cantique des Livres Saints: « C'est le Seigneur qui est notre refuge et notre appui dans nos tribulations; notre foi ne se trouble pas, quand même la terre serait ébranlée. O vous qui voulez nous opprimer, cessez donc vos luttes impuissantes. C'est le Seigneur des vertus qui est

avec nous, c'est Dieu qui est notre soutien. (1.) » (A suivre)

**CORRESPONDANCE**

Berne, 9 février.

Comme je vous l'ai promis, je reviens aujourd'hui sur l'affaire du grand tunnel du Saint-Gothard. Dans cette entreprise, tout le monde le sait, l'honneur suisse est engagé aussi bien que le capital, et le peuple suisse a le droit de savoir où il en est. J'ai sous les yeux le 7<sup>me</sup> compte-rendu ou rapport de gestion de la direction de l'entreprise pour l'exercice de 1878. Ce rapport contient, il est vrai, une quantité énorme de détails sur les travaux du grand tunnel, et offre, en même temps, dans une douzaine de pages des matériaux précieux sous le point de vue, géognostique et géologique.

Mais ce rapport passe à l'ordre du jour sur une affaire très sérieuse et tandis que la direction du Saint-Gothard consacre des pages entières à des dissertations qui n'intéressent que les géologues, elle n'a que quatre lignes pour parler en passant d'un gonflement de terrain (blähende Strecke), qui a englouti (jusqu'au mois de mai 1879) une somme de 800,000 francs.

Des hommes compétents estiment qu'il aurait mieux valu parler avec plus de détails de ce qui concerne ce gonflement de terrain; la question a au moins autant d'intérêt pour les actionnaires que les dissertations géognostiques et géologiques pour les savants.

Comme je vous l'ai écrit l'autre jour, ce gonflement de terrain se trouve entre 2,783 et 2,831 mètres, à compter du seuil septentrional (du côté de Göschenen); ce gonflement a donc une longueur de 48 mètres; il est le résultat d'une pression verticale et en même temps latérale, que la masse montagneuse exerce dans la direction de l'axe du tunnel. Il est facile de compren-

(1) Dominus refugium et virtus, adiutor in tribulationibus (Ps. 45).

66 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ.

DIX ANS

AU SERVICE DU ROI PIE IX

OU

MÉMOIRES D'UN ZOUAVE PONTIFICAL

PAR

Le comte Philippe de V\*\*\*

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES ARCADES

Feuilleton inédit

Le 1<sup>er</sup> juillet

PIE IX AU CAMP DES PRÉTORIENS.

Aujourd'hui, le Souverain-Pontife est venu par sa présence, inaugurer la magnifique caserne qui s'élève sur l'ancien camp des Prétoriens. L'aspect monumental de cet édifice, ses dispositions bonnes et hygiéniques font autant d'honneur à l'intelligence du ministre des armes qu'au savoir de l'architecte. Orné pour la circonstance avec des étendards aux couleurs pontificales, des draperies, des guir-

landes, des fleurs et de la verdure, il présentait un magnifique coup d'œil. Les troupes bien équipées formaient un carré fermé par un des côtés de la caserne même, et les musiques disposées sur les terrasses faisaient retentir l'air de leurs joyeuses symphonies. La foule était considérable.

Pie IX fut reçu par Mgr de Mérode et par l'état-major de l'armée; il est entré dans la caserne, l'a visitée entièrement et en a loué la noble simplicité. Le pape est descendu ensuite dans le camp et d'une voix sonore a donné la bénédiction apostolique à ses troupes agenouillées.

Sa Sainteté est remontée en voiture, a passé lentement devant nous et nous avons pu à l'aise contempler son visage souriant et plein de santé. Après son départ nous avons défilé devant le ministre des armes et le général Kanzler.

3 juillet

SAN MARIE IN VIA LATA. — PRISON DE SAINT PAUL.

L'apôtre saint Paul se faisait gloire d'être citoyen romain. Accusé par les Juifs, il revendiqua devant ses juges les droits inhérents à cette dignité, et Festus le fit conduire à Rome, au tribunal de César. Son disciple, saint Luc, nous a raconté son arrivée dans la Ville éternelle. Il lui fut alors permis de demeurer où il voudrait sous la garde d'un soldat. Les Romains avaient deux manières d'emprisonner les coupables: la première était la prison publique, la seconde s'appelait

la libera custodia; le condamné choisissait la maison qu'il voulait; il n'en pouvait sortir. C'était une espèce de condamnation aux arrêts forcés. Une longue chaîne attachait la main droite du captif à la main du gardien qui répondait de sa personne. Saint Paul loua un appartement dans une hôtellerie de la via Lata entre le Capitole et le champ de Mars. Là, il demeura deux ans, dit saint Luc, recevant tous ceux qui venaient le voir, prêchant le royaume de Dieu, et enseignant avec une grande confiance ce qui regarde le Seigneur Jésus, sans que nul ne s'y opposât. Ses mains portaient des fers, mais la parole de Dieu n'était point enchaînée: il prêchait l'Evangile, convertissait son gardien Martial, faisait sourdre miraculeusement l'eau dans sa prison pour le baptiser. Les chrétiens venaient le voir, il les instruisait et les consolait; les infidèles, les philosophes, et très probablement Sénèque, voulurent le connaître et l'entendre; mais Dieu, qui se révèle aux humbles et aux petits, se cache pour les superbes et les orgueilleux. — Burrhus, préfet du prétoire, et Sénèque, son ami, le précepteur de Néron, ne furent point touchés des puissantes opérations de la grâce.

Aux chrétiens qui ne pouvaient le visiter, Paul, le prisonnier de Jésus-Christ, envoyait du fond de sa prison des lettres brûlantes d'amour pour son Seigneur et de tendresse pour les âmes. Partageant avec saint Pierre la sollicitude de toutes les Eglises, il ne dédaignait point d'oublier ses souffrances et ses responsabilités pour se faire l'avocat d'un esclave et écrire à Philémon cette let-

tre qui sollicite avec tant de cœur et d'éloquence la grâce d'Onésime.

Cette prison de saint Paul existe encore dans le Corso, à côté du magnifique palais Doria, elle fait le coin de la rue in via lata. Une charmante église, dédiée à Marie, la surmonte; mais j'avoue que j'étais plus pressé de descendre dans la prison que d'admirer les richesses de ce gracieux sanctuaire. Un escalier nous conduit dans ce souterrain qui, du temps de Paul, était un rez-de-chaussée. Plusieurs salles basses et voûtées le composent; un petit autel surmonté d'un bas-relief en marbre représentant Pierre et Paul, Martial, et saint Luc écrivant les Actes des apôtres, s'élève à l'endroit où Paul fut enchaîné. Une colonne où fut fixée sa chaîne une fontaine dont l'eau jaillit miraculeusement pour baptiser Martial, tels sont les trésors de ce sanctuaire! Il fait bon ici et la prière s'échappe du cœur, ardente et pleine d'espérance. C'est ici qu'il faut lire les Epîtres aux Ephésiens, aux Philippiens, à Philémon, aux Hébreux, ces remarquables chefs-d'œuvre d'éloquence, d'amour et de foi, que l'apôtre écrivit entre ces murs d'une prison! Comme on sent que Dieu était véritablement en ses apôtres, qu'ils vivaient de sa vie et qu'ils étaient forts de sa puissance.

Ici saint Luc écrit l'histoire des premières luttes et des premiers triomphes de l'Eglise! Saint Pierre est venu y visiter son ami et son frère. Quel ange nous révélera jamais les secrets de leurs célestes entretiens? Les progrès de l'Eglise naissante, ses dangers, leurs craintes, leurs espérances, l'amour des âmes, le désir de donner leur



dre qu'un pareil phénomène est très embarrassant à une profondeur de 900 mètres au dessous de la surface de la terre, c'est-à-dire au sein d'une haute montagne, et que la direction des travaux du grand tunnel a dû faire tous les efforts possibles pour vaincre cet obstacle imprévu.

A cet effet, on a dressé des échafaudages, en y employant des sapins d'un diamètre de 50 à 70 centimètres; mais la pression de la masse montagneuse était si forte que ces échafaudages furent écrasés, ou, s'ils ont résisté jusqu'à l'exécution de la maçonnerie des voûtes, celles-ci ont été, à plusieurs reprises, déformées quelques jours après l'enlèvement des échafaudages. Les clefs de voûte, construites en granit d'une épaisseur de 1 mètre 50, sont émiellées comme si elles avaient été construites avec de la molasse, et les piédroits, construits avec les matériaux les plus durs extraits dans le percement et ayant une épaisseur maçonnée de 2 mètres 20, se sont déformés, de sorte qu'il a fallu enlever ces maçonneries pour les refaire jusqu'à quatre fois pendant le cours de deux années.

Vers la mi-février de l'année 1879, les échafaudages étaient tellement déformés sur toute la longueur de ce passage redoutable, qu'il a fallu interrompre l'exploitation au moyen des locomotives, et employer des chevaux pour emporter au dehors les débris provenant du percement, ce qui a retardé notablement les travaux.

Ce gonflement de terrain a déjà donné lieu à deux expertises. La première prononça que les frais de l'échafaudage tomberaient à la charge de l'entreprise générale, tandis que les frais de maçonnerie seraient partagés par moitié entre la Compagnie du St-Gothard et l'entrepreneur général, feu M. Ravre. Mais comme les dispositions prises par la direction des travaux de construction n'étaient pas suffisantes pour amener à un résultat parfaitement satisfaisant, un second tribunal d'experts dut être nommé par le Conseil fédéral dans le courant de l'été dernier.

J'ignore, à l'heure où je vous écris, la décision de cette deuxième expertise, mais on m'assure que les différents essais faits pour triompher des obstacles imprévus, ont déjà occasionné vers la fin de mois de mai 1879 une dépense totale de 800,000 fr., dont la plus grande partie tombe à la charge de la Compagnie.

Quoi qu'il en soit, ces frais énormes ne devraient plus être portés sous la rubrique Imprévu ou divers. En outre, on ne saurait contester que le service d'exploitation risque d'être mis en retard, au grand embarras de l'entreprise générale, qui aura à payer une indemnité de plusieurs milliers de francs pour chaque jour de retard. Cela pourra faire une belle somme si le fonctionnaire fédéral du Département des chemins de fer a eu raison quand il a dit que 14 mois s'écouleraient encore avant que ce lieu dangereux soit voté assez solidement pour offrir les garanties nécessaires à un service d'exploitation.

On me dit, il est vrai, d'un autre côté, que les difficultés ont été vaincues, après

vie pour les sauver, tels en furent sans doute les sujets. Mais ne cherchons point à pénétrer ces mystères, ne désirons qu'honorer, prier et imiter le glorieux et illustre prisonnier du Christ.

Le 15 juillet

EGLISE DE LA MADELEINE. — SAINT GAMILLE DE LELLIS.

L'église de sainte Marie-Madeleine possède le corps de saint Camille de Lellis dont on célébrait la fête aujourd'hui.

Ce saint fut d'abord soldat et ne fut pas, disons-le de suite, le modèle de sa compagnie. Il devint joueur et joueur enragé. Licencié, il n'avait rapporté des camps que son équipement et sa malheureuse passion. Il ne tarda pas à mettre son sabre en jeu, il le perdit; son mousquet, il le perdit; sa giberne, il la perdit; sa capote, il la perdit; sa chemise, il la perdit. Dépourvu de tout, le nouveau prodige entra en lui-même et il revint à Dieu sérieusement. Il apporta à son service l'ardeur naturelle de son caractère, et la grâce en doublant l'intensité et en relevant singulièrement le motif, il opéra des œuvres merveilleuses. Il se donna tout entier au soin des malades; il passait les jours et les nuits auprès d'eux, leur prodiguant les preuves du dévouement le plus tendre et le plus intelligent. Il fonda, pour l'aider dans cette œuvre, la *Congrégation des Clercs Ministres des Infirmes*. Il leur donna comme signe distinctif une grande croix rouge qu'ils portent sur leur poitrine.

(A suivre.)

que M. Kaufmann, inspecteur du tunnel, se fût décidé à recourir à des moyens suffisamment énergiques pour contenir ce gonflement du terrain, en construisant les piédroits d'une épaisseur de 3 mètres (au lieu de 2, 20) et en employant de forts boulons et des crampons de fer, pour joindre aussi solidement que possible les différentes parties de la maçonnerie. Mais le fonctionnaire du Département fédéral des chemins de fer, qui me donne cette nouvelle tranquillissante, ajoute, en même temps, qu'il faut encore attendre quelque temps, avant d'être sûr que la maçonnerie ainsi refaite pourra résister pour toujours à la pression de la masse montagneuse.

Ces divergences d'opinions entre hommes compétents sont assez graves pour que le public ne s'abandonne pas à des illusions, entretenues par des agitateurs qui veulent nous faire croire à la rentabilité et à la solidité des actions et des obligations de l'entreprise du Saint-Gothard.

Berne, 10 février.

Prétextant des cas d'intolérance qui se seraient renouvelés plus fréquemment dans ces derniers temps, dans différents cantons, à l'occasion de la disposition des lieux de sépulture pour les membres d'autres confessions, le Département fédéral de justice et police a entrepris la préparation d'un projet de loi concernant l'exécution de l'art. 53, alinéa 2, de la Constitution fédérale.

Le Conseil fédéral n'a probablement pas lu ou il a voulu probablement ignorer la lettre de M. le pasteur J.-A. Virieux, de Payerne, lettre publiée dans le *Novelliste vaudois*, et reproduite dans le N° 32 de la *Liberté* du 10 février. Si l'autorité exécutive s'était donné la peine de lire cette lettre et d'y réfléchir un peu, elle aurait pu et dû ajouter au mot *intolérance*, les expressions très significatives d'*arrogance*, de *prévention* et de mépris d'un principe de l'Eglise catholique romaine. Ce sont là les expressions qui conviendraient à l'affaire de la Tour de Trême!

L'ambassade austro-hongroise donne connaissance d'un arrêté du ministère hongrois de l'Intérieur, daté du 29 janvier passé. Cet arrêté indique les mesures de police à prendre pour empêcher l'exportation des vins falsifiés, et prescrit en même temps la méthode à suivre pour l'analyse chimique, par laquelle toutes les garanties seront données contre le renouvellement des cas de falsification, constatés jusqu'à présent. Cet arrêté sera communiqué aux gouvernements des cantons de Zurich, Berne et St-Gall.

Il est accordé au canton des Grisons un compte de 8,000 fr. pour les frais des travaux de correction du Rhin, exécutés dans le courant de l'année 1879.

M. Albert Schwank, de Altnau, commis à Frauenfeld, est nommé administrateur des postes à Romanshorn.

En exécution de l'art. 4 du règlement d'exécution du 6 février 1880, concernant les mesures à prendre contre le phylloxéra, le Conseil fédéral déterminera, en s'appuyant sur les rapports des gouvernements cantonaux respectifs, les zones infectées par le phylloxéra, desquelles il sera interdit d'exporter des objets dangereux et suspects.

Du rapport du Département fédéral du commerce et de l'agriculture sur l'état actuel de la propagation du phylloxéra en Suisse, il résulte que, d'après la carte spéciale, les points atteints, qui sont *Flarlingen*, *Schmerikon*, *Mühlberg* et *Willisau*, peuvent être assainis, et qu'il n'existe des points atteints que dans les cantons de Genève et de Neuchâtel. Le Conseil fédéral a donc arrêté:

I. La zone attaquée par le phylloxéra est ordinairement fixée à un rayon de 1,500 mètres à partir des limites du point atteint, constaté en dernier lieu.

II. Pour augmenter la sécurité des autres cantons et de l'étranger, et en considérant qu'une police sévère s'exerce le mieux aux frontières cantonales, les zones pour les cantons de Genève et de Neuchâtel sont étendues jusqu'à leurs frontières. Il est par conséquent interdit d'exporter de ces cantons: des racines de vigne, sarments, cep, feuilles, raisins pressés et non pressés, marc, échaldas ayant déjà servis engrais et terre d'engrais. Le Département fédéral du commerce et de l'agriculture est cependant autorisé à faire des exceptions, après avoir entendu les gouvernements des cantons voisins et sous la condition qu'il sera prouvé qu'aucun danger n'en peut résulter.

III. Quant aux produits seulement suspects, savoir: arbres fruitiers, arbustes et les produits divers de l'horticulture, la

zone interdite pour les cantons de Genève et de Neuchâtel, est fixée à un rayon de 1,500 mètres à partir des limites du point attaqué, constaté en dernier lieu. Mais pour ces envois, les conditions suivantes sont fixées:

1° Le certificat d'origine, prescrit par l'art. 6 du règlement d'exécution du 6 février 1880, doit indiquer expressément:

a) que les établissements (pépinières, jardins, serres, orangeries, etc.), d'où les envois proviennent, sont situés hors du rayon de 1,500 mètres;

b) qu'aucun cep de vigne attaqué ne s'y est trouvé auparavant;

c) que ces établissements ne contiennent pas non plus actuellement des ceps de vigne; et

d) qu'ils soient soumis à des visites répétées (au moins 2 à 3 par an).

2° Le certificat d'origine, donné par l'autorité municipale, doit être légalisé par la chancellerie d'Etat ou par la police.

## CONFÉDÉRATION

On mande de Berne:

En présence des faits d'intolérance récents qui se sont produits dernièrement en matière de sépulture, le Conseil fédéral a chargé le département de justice et police de l'élaboration d'un projet de loi concernant l'application de l'art. 53 alinéa 2 de la Constitution fédérale.

*E finita la commedia!*

## NOUVELLES DES CANTONS

**Zurich.** — La société commerciale a discuté le 5 février la question des droits douaniers, mais sans arriver à aucune conclusion précise. Les colportiers ont combattu pour et les *soyeurs* contre le libre échange. La loi sur les fabriques a été rudement attaquée à cette occasion. Une seconde assemblée décidera de l'envoi d'une adresse aux Chambres.

— Le lac a été couvert dimanche d'une foule de patineurs et de curieux qu'une dépêche de Zurich au *Bund* évalue à 100,000 âmes. Toutes les localités riveraines avaient fourni leur contingent et des trains spéciaux avaient amené des cantons voisins de véritables caravanes. Comme les jours précédents, de nombreuses baraques s'élevaient sur la glace. On voyait circuler des traîneaux et même des voitures et plusieurs cavaliers s'étaient aussi aventurés sur cette surface unie. De temps à autre on entendait un craquement ou un bruit analogue à celui que produit un train de chemin de fer lorsqu'on l'entend à distance. Pendant la journée, une collecte a été faite pour les pauvres et l'on pense qu'elle produira près de 10,000 fr. Dans la soirée, le club des patineurs et quelques particuliers ont organisé un grand feu d'artifice accompagné d'une illumination, d'un cortège aux flambeaux, de chants, de musique et de danses. La police a été fort bien faite pendant toute la journée et aucun accident ne s'est produit.

**Lucerne.** — Après le lac de Zurich et le lac de Constance voici le tour du lac des Quatre-Cantons. Ce lac est, dit le *Vaterland*, pris depuis dimanche. Le bateau à vapeur *la ville de Milan* a fait encore dimanche à 2 h. la course de Lucerne à Fluelen, mais au retour il a dû s'arrêter à Buochs. Les communications entre Buochs et Lucerne ont lieu au moyen de voitures de poste aux frais de la compagnie de navigation.

**Bâle-Ville.** — Un paysan a abattu un loup près de sa demeure. Ce loup avait jeté la mort et la terreur dans toutes les niches des chiens du voisinage.

Le brave campagnard l'a tiré au moment même où il sautait sur son fidèle Médor. Le *carossier* a été tué raide, mais le chien de garde avait déjà expiré sous l'unique morsure qui venait de l'atteindre.

**Vaud.** — Le département politique de la Confédération a demandé au département de l'Instruction publique et des cultes du canton de Vaud, par lettre du 4 courant, s'il était vrai, comme l'avaient annoncé les journaux, que le nouvel évêque du diocèse de Lausanne eût notifié son entrée en fonctions à l'Etat de Vaud. Le conseil d'Etat a répondu qu'il n'avait reçu jusqu'à ce jour aucune notification de ce genre. Le président du conseil a reçu une visite de Mgr Cosandey, lors de son passage à Lausanne, et

il l'a envisagée comme un simple acte de courtoisie. A cela se sont bornés les rapports.

**Neuchâtel.** — Des propriétaires neuchâtelois d'outre-Thielle, à Chules, se sont plaints au Conseil d'Etat de ce que:

1. Le canton de Berne leur réclame le paiement de la plus-value résultant du dessèchement des marais avant qu'elle se soit produite.

2. Ils ont des raisons de supposer qu'il y a une inégalité de traitement dans le canton de Berne entre les propriétaires bernois et les propriétaires neuchâtelois.

3. Plusieurs percepteurs bernois ont commis des détournements et ont pris la fuite, en sorte qu'il est à craindre que les propriétaires neuchâtelois ne soient contraints de payer deux fois.

4. Les registres cadastraux du canton de Berne sont mal tenus.

Le Conseil d'Etat décide de répondre qu'une partie de ces allégués ne sont pas suffisamment prouvés pour justifier son intervention dans l'administration intérieure d'un autre canton et que, pour l'examen des autres, il est absolument incompétent. En ce qui concerne le paiement de la plus-value, les recourants peuvent, comme d'autres propriétaires bernois l'ont fait, s'adresser au Tribunal fédéral.

— Le lac de Neuchâtel n'est pas rassasié de ses victimes. Le 1<sup>er</sup> février il réclamait David Perret, peu après c'est un jeune homme, Jean Berner, vigneron de M. Petit-Pierre Steiger, habitant Peseux, qui a disparu sous la glace entre Auvernier et Serrières.

Jean Berner, Argovien, né à Serrières, était âgé de 25 ans. Son père est mort, il y a quelques mois à peine. C'est à lui qu'incombait la tâche difficile d'élever une nombreuse famille et de lui procurer des ressources.

## CANTON DE FRIBOURG

On nous écrit de la Haute Gruyère:

« Nos braves montagnards se préparent à fêter avec enthousiasme la rentrée dans le diocèse de Mgr Cosandey, dont la parole vraiment épiscopale a ému tous les cœurs.

« Hier lundi, cinquante jeunes gens de Montbovon, de Lessoc et d'Albeuve gravissaient pleins d'ardeur une des plus hautes cimes de la contrée.

« Ce n'est pas sans effort, qu'en hiver, on escalade une montagne. Mais la foie l'amour qui animait ces vaillants cœurs rendait la marche plus légère. Il fallut pourtant à peu près trois heures à cette glorieuse phalange pour arriver au sommet. Là, sans perdre un instant, elle se mit à préparer le bois nécessaire à un feu de joie que vous pourrez voir depuis Fribourg au jour heureux de l'arrivée de notre bien aimé évêque. On travailla jusqu'à la nuit avec une ardeur digne de tout éloge. Ce soir de Carnaval, ces braves jeunes gens rentraient dans leurs villages plus gais, moins fatigués que s'ils avaient passé la journée sur un pont de danse. Honneur à eux!

« Nous apprenons que ce même jour les jeunes montagnards d'Enney, d'Estavannens et de Grandvillard montaient joyeux sur une autre cime, tandis que ceux de Gruyère et de Pasquier allaient préparer l'illumination des hauteurs qui gardent l'entrée de la Haute-Gruyère. Les habitants de Neirivue et de Villars-sous-Mont se préparent à imiter leurs voisins.

« Le diocèse de Lausanne a entendu dimanche cette belle et touchante parole: l'Evêque vous aime! Puissions nous tous non-seulement par des démonstrations extérieures, mais encore par notre soumission, par notre docilité, répondre à l'amour par l'amour et à l'immolation par le sacrifice! *Fiat!* »

Fribourg, 11 février.

Monsieur le Rédacteur,

Je vous prie de demander à qui de droit, par l'intermédiaire de votre journal, si un employé postal, en uniforme fédéral, faisant le service de la poste dans un train mixte, peut s'installer dans les wagons destinés aux voyageurs, se prendre de chicane avec ceux-ci, insulter des personnes absentes et scandaliser, par ses propos, des personnes qui ne pensent pas comme lui, et qui, pourtant, ont le droit d'être tranquilles dans un wagon, où ils payent leur place?

« On se demande aussi, si ce même employé, pris de vin, se couchant et dormant sur les sièges destinés aux voyageurs, ne



devoir pas être mis à l'ordre par les personnes auxquelles incombe la police du train ???

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté)

Paris, 9 février.

Ce n'est point pour cause de santé que M. de Freycinet a renoncé à se rendre à la commission de l'amnistie. Au dernier moment, on lui a fait comprendre que le ministre des affaires étrangères ne devait pas intervenir dans cette question brûlante. Si, en effet, il se montrait faible, disposé aux concessions, nuageux et réservé, l'Europe pourrait s'en inquiéter ; si, au contraire, il tenait le langage voulu pour rassurer l'Europe, il déclencherait certainement toutes les colères des gauches extrêmes.

Par ces motifs, M. Cazot a seul été chargé d'expliquer la pensée du gouvernement.

Une personne qui a toujours été en rapports très suivis avec M. Waddington, et qui plusieurs fois, dans la presse, a exprimé la pensée de l'ancien président du conseil, manifestait devant moi, ce matin, la conviction absolue que le voyage du prince Fritz en Italie était motivé par la volonté pressante de M. de Bismark, d'amener une rupture entre Rome et Paris. Le prince-chancelier aurait su que l'Italie, aussi mal traitée que nous au congrès de Berlin, n'était pas éloignée de servir d'intermédiaire à un rapprochement entre la Russie et la France, et c'est cette éventualité qu'il aurait jugé nécessaire d'écartier à tout prix.

L'esprit de la Commune est loin d'être éteint dans la population parisienne. M. Yves Guyot est élu conseiller municipal du IV<sup>e</sup> arrondissement (quartier Notre-Dame). L'auteur de la violente campagne de la Lanterne contre le préfet de police, le vieux petit employé, triomphait au nez et à la barbe de M. Andrieux. La presse intransigeante est en liesse.

On, sait de plus, que M. Caubet, ancien conseiller municipal de Paris, a été décoré sur la proposition du ministre de l'Intérieur. Son supérieur, M. Andrieux, a été oublié dans les générosités du gouvernement. Les journaux officieux, tels que le National, relèvent cette singulière omission et se demandent par quoi elle a pu être motivée. M. Lepère aurait-il voulu faire des avances gracieuses au conseil municipal, flatter ses rancunes, au détriment de l'autorité et du prestige du préfet de police ?

Je signale particulièrement à votre attention l'extrait que vous trouverez plus loin des réflexions inspirées au Journal des Débats par l'élection du citoyen Yves Guyot.

La question du Français, à propos d'un ancien commandant amnistié dont M. de Freycinet a fait un ministre plénipotentiaire, est au moins tardive. Chacun sait à quoi s'en tenir sur cette nomination, dont le bénéficiaire est M. Barrère, jeune rédacteur de la République française. C'est surtout aux ambassades de Russie et d'Autriche qu'on s'est montré scandalisé de cette nomination.

La nouvelle faveur dont vient d'être l'objet M. le conseiller d'Etat Blondel, promu à la cour de cassation, provoque bien des commentaires dans le monde du barreau, du Palais et des facultés de droit. On trouve que l'ancien doyen de la Faculté de Douai, professeur médiocre, et dont les ouvrages sont parfaitement inconnus, franchit bien brusquement des échelons où n'ont jamais pu atteindre des jurisconsultes éminents comme Coullier-Lepoivin, Demolombe et autres.

Une indiscretion de frères et amis : « Ce qui aurait beaucoup contribué à apaiser la querelle survenue entre MM. Humbert et Lockroy, c'est la conviction que les élections générales ne sont pas loin. M. Lockroy aurait compris que dans la période électorale on a souvent besoin de plus petit que soi et, dans les grandes villes, de plus rouge que soi. »

Le rapport du Comptoir d'Escompte vient d'être publié.

L'ensemble des opérations sociales pour l'année 1879 s'est élevé à 7,502,000,000 fr. Le bénéfice des escomptes a été de 2,217,000 fr.

Les opérations classées sous la rubrique :

« Comptes courants des agences en France » se sont élevées à 2,387,000,000 fr.

Les « comptes courants des agences à l'étranger » se sont élevés à 2,265,000,000 fr. et ont donné 4,521,000 fr. de bénéfice, et les « opérations diverses » qui ont atteint 1,134,000,000 fr. ont laissé 3,072,000 fr. de bénéfice.

Le dividende de 1879 est fixé à 44 fr. sur lesquels un escompte de 18 fr. a été payé le 1<sup>er</sup> août dernier et dont le solde, soit 20 fr., est en paiement depuis le 2 février courant.

P.-S. — M. Lepère, ministre de l'Intérieur, est atteint d'une forte bronchite. Le ministre sera obligé de garder la Chambre plusieurs jours.

Ce matin, a succombé, à la suite d'une maladie de cœur, M. Carrey, député de Seine-et-Oise.

M. Carrey était inscrit au groupe de la gauche républicaine.

La commission mixte d'état-major s'est réunie aujourd'hui. Elle a décidé que le nombre des officiers d'état-major serait de trois cents.

La commission laisse au ministre la faculté de nommer les stagiaires.

L'amiral Jauréguiberry serait revenu sur sa décision. Il semble à peu près certain qu'il n'y aura aucun changement dans le cabinet.

Ce n'est pas sans soulever de nombreux mécontentements dans le cabinet, que M. de Freycinet a admis les sous-secrétaires d'Etat dans le conseil des ministres.

**Alsace-Lorraine.** — Le Morning Post apprend qu'un différend a éclaté entre le feld-maréchal de Manteuffel et le secrétaire d'Etat Herzog à propos de l'autonomie de l'Alsace-Lorraine. Le gouverneur d'Alsace-Lorraine serait allé plus loin dans ce sens qu'on ne le voulait à Berlin.

**Italie.** — A l'occasion de l'anniversaire des journées de février 1853, la Société de la Fraternité ouvrière républicaine s'étant rendue en corps au cimetière de Milan pour déposer une couronne, la police l'a sommée de lui livrer cette couronne, parce qu'elle portait l'inscription séditieuse de fraternité républicaine. Une courte lutte s'est engagée, dans laquelle la couronne a été mise en lambeaux. L'individu qui la portait a été arrêté, puis relâché.

Le cortège est ensuite arrivé au cimetière sans autre incident.

**Angleterre.** — Le Times constate que, pendant que tous les lacs des parcs de Londres sont couverts d'une épaisse couche de glace, que la Serpentine reçoit en un jour près de 35,000 visiteurs, et qu'à Regent's Park il y a 16 ou 18,000 patineurs, la température de l'île de Wight est remarquablement élevée.

Vers le 13 janvier, la chaleur des rayons solaires a été très forte, et, suivant les opérations transmises au journal de la cité par un membre de la Société météorologique, quatre jours, depuis cette époque, ont donné, au soleil, des résultats thermométriques extraordinaires en cette saison.

Le 26 janvier, 98 degrés Fahrenheit (36 degrés centigrades) ; le 27 janvier, 113 degrés Fahrenheit (45 degrés centigrades) ; le 28 janvier, 115 degrés Fahrenheit (45 degrés centigrades) ; le 29 janvier, 110 degrés Fahrenheit (48 centigrades).

Il est à remarquer que, depuis quatre jours, un épais brouillard couvrait la ville de Londres ; que, sur la Tamise, la navigation était arrêtée, et que toutes les communications étaient interrompues.

**Autriche.** — Les journaux annoncent qu'une délégation des députés allemands de la Bohême a été reçue lundi matin à 10 h. par l'empereur.

Répondant à l'allocution du comte Mansfeld qui a surtout fait ressortir l'idée gouvernementale autrichienne, l'empereur a déclaré qu'il recevait avec plaisir le memorandum des députés allemands de la Bohême et qu'il tiendrait sérieusement compte de la teneur de ce document en examinant le memorandum des députés tchèques.

La Correspondance politique constate que les contributions directes ont produit l'année dernière 94,249,000 florins, c'est-à-dire 891,000 florins de plus qu'en 1878.

Le produit net des contributions indirectes s'est élevé à 178,938,000 florins c'est-à-dire 6,547,000 florins de plus qu'en l'année 1878.

**Hongrie.** — Le tribunal de Pesth a demandé à la Chambre haute de lui livrer le baron Maithewenyi contre lequel une

instruction criminelle a été ouverte à propos de son duel avec M. Verhovay.

Cette demande a été renvoyée à la commission d'immunité de la Chambre.

La Chambre haute a adopté sans modification le projet relatif à l'administration de la Bosnie.

**Espagne.** — Otero, l'auteur de l'attentat contre le roi et la reine d'Espagne, a été condamné à mort par le tribunal de première instance.

Le jugement passera à la cour d'appel.

**Turquie.** — M. Corti, ambassadeur d'Italie, a conseillé à la Porte d'éviter un conflit entre les Albanais et le Monténégro, conflit qui rouvrirait la question d'Orient, et a proposé de donner au Monténégro comme compensation un territoire habité par des chrétiens.

Le Monténégro a adhéré à cette proposition.

La Porte a déclaré à M. Corti qu'elle l'acceptait en principe, qu'elle la soumettrait au conseil militaire, et a donné l'assurance de son vif désir de se réconcilier avec le Monténégro et de gagner l'amitié de l'Italie.

— Selon le Times, lord Salisbury a émis l'idée de nommer une commission collective technique pour procéder à la délimitation des frontières grecques sur les lieux mêmes, en tenant compte des réclamations et des droits réciproques des deux pays.

Cette proposition a été accueillie en principe à Paris.

**Afghanistan.** — On mande de Londres, 6 février, que le recueil des dépêches relatives à l'Afghanistan a été distribué. Ces dépêches vont du 2 juillet au 3 décembre 1879.

Une dépêche du général Roberts, du 22 novembre, rapporte une conversation qu'il a eue avec Yacoub-Khan, le 22 octobre, et cite des faits prouvant que l'émir Chire-Ali, dans les dernières années de son règne, se détournait de l'Angleterre et penchait vers une alliance avec la Russie. Le général Roberts dit qu'il existe de nombreuses indications de l'existence de relations intimes entre la Russie et l'Afghanistan à cette époque, entre autres l'abondance de monnaie et de marchandises russes à Caboul, et le goût des modes russes chez les Afghans.

La rupture de l'Angleterre avec l'émir Chire Ali a démasqué et arrêté une très grande conspiration contre l'empire indien. Des préparatifs militaires de toute espèce, des travaux de fortifications, entrepris par l'émir sur une échelle immense, ne pouvaient être motivés que par la prévision d'hostilités avec les Anglais. Il est difficile de comprendre comment de pareilles dépenses pouvaient être couvertes par les ressources exiguës de la trésorerie afghane.

Une dépêche de lord Cranbrook à lord Lytton, en date du 11 décembre, dit qu'il paraît évident qu'il ne reste aucun espoir d'établir dans l'Afghanistan un gouvernement unique ayant des chances de durée. La dépêche dit qu'il sera peut-être possible de trouver des combinaisons conciliant les intérêts des chefs et du peuple afghan avec la sécurité de l'empire britannique dans l'Inde.

**Irlande.** — Un incendie a éclaté au théâtre royal de Dublin.

Six personnes ont péri. On a en beaucoup de peine à empêcher que l'incendie ne gagnât les bâtiments environnants.

**Amérique.** — Le Times donne les détails d'une éruption volcanique qui s'est produite à la Dominique, et d'une désastreuse inondation à Saint Kitts (Antilles).

Le dimanche 4 janvier, à 11 heures 5 minutes du matin, les habitants du Roseau, capitale de la Dominique, ville située sur la côte de l'Ouest, furent soudainement plongés dans une obscurité complète, quoiqu'il y eût une forte pluie dans la matinée ; jusqu'à dix heures et demie, le ciel avait été clair, et rien n'annonçait ce qui allait arriver, si ce n'est une forte odeur de soufre qui remplissait l'atmosphère ; mais dans une île où les sources sulfureuses abondent, cela est tellement habituel que peu de personnes y avaient fait attention.

Avec cette étrange obscurité vinrent des torrents d'eau blanche comme du lait, mêlée de sables et de cendres volcaniques noires, auxquels se mêlaient de brillants éclairs et des coups de tonnerre répétés. De temps à autre, entre les coups de tonnerre, on entendait des bruits souterrains étranges, qu'on ne peut comparer qu'aux vagues se brisant contre la côte.

Tout cela dura près de 15 minutes, qui parurent aux habitants un siècle d'horreur. Quand le jour reparut, on vit la ville couverte de cendres d'un pouce d'épaisseur ;

toute la campagne présentait un aspect insupportable. La cause de cet étrange phénomène volcanique ne resta pas longtemps un mystère ; le lendemain matin, pendant une éclaircie dans le déluge de pluie, on vit, suspendu au-dessus du cratère du « Lac bouillant » et se dessinant sur l'azur du ciel, un nuage semblable à celui que Pliny le jeune a décrit, et qu'on observa au-dessus du Vésuve au mois d'août 79 de notre ère.

Le « Lac bouillant » de la Dominique est le centre d'un large cratère à l'extrémité sud de l'île qu'on appelle les montagnes de la Grande-Souffrière.

Il faut ajouter que pendant l'éruption presque toutes les rivières de l'île débordèrent, et que, dans la rivière du Pont-Mulâtre, tous les poissons moururent, même aux abords de l'estuaire, et que les habitants eux remplirent des paniers.

L'inondation de Saint Kitts a eu lieu le dimanche 11 janvier, exactement une semaine après l'éruption que nous venons de décrire.

L'ouragan commença vers dix heures du soir, par une très forte pluie qui redoubla d'intensité jusqu'à minuit ; à ce moment, on eût dit que ce n'était plus une pluie, mais des masses d'eau qui tombaient. Par intervalles, il y avait de violentes rafales, des éclairs flamboyants et une ou deux fois une trépidation ondulante du sol.

Il ne manquait plus qu'un choc violent à ajouter aux horreurs de la nuit ; il eut lieu vers deux heures et demie du soir, le 12 janvier, au moment où l'ouragan atteignit toute sa fureur. Après cela, il commença à diminuer ; à quatre heures et demie tout était silencieux et l'œuvre de destruction était accomplie.

Le lendemain, quand le jour parut, une scène de désolation se présenta aux habitants de la Basse-Terre, capitale de l'île. Un grand nombre de maisons avaient été emportées ; toutes les rues et les places publiques étaient tellement remplies de sables et de débris qu'elles étaient à peine reconnaissables.

Quelques-uns des édifices publics, tels que l'hôtel des postes et la trésorerie, ont considérablement souffert. Toutes propriétés des terres basses près de la côte ont été en partie submergées. On évalue à plus de 30,000 liv. st. les dégâts causés aux routes, aux ponts et aux propriétés.

Le nombre des morts n'est pas encore exactement déterminé, mais on pense qu'il a péri environ 200 personnes, noyées ou victimes d'autres accidents. Ce qui est certain, c'est que 40 cadavres ont été retrouvés et que des mesures ont été prises pour rechercher les autres. On vient au secours des pauvres gens de la Basse-Terre qui sont maintenant sans asile.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

PARIS, 10 février.

L'Agence russe croit que l'état de l'impératrice empêchera les princes étrangers de venir présenter leurs félicitations à l'occasion de l'anniversaire du czar.

PARIS, 10 février.

M. Crémieux, sénateur, vient de mourir. La débâcle de la Loire s'effectue heureusement.

CONSTANTINOPLE, 10 février.

Un grave accident est arrivé hier à la caserne de Belcos (village sur la rive asiatique du Bosphore) qui s'est écroulée ; 200 soldats ou officiers ont été tués ; 300 ont été blessés.

NEW-YORK, 10 février.

Le New-York Times se dit autorisé à déclarer que le général Grant acceptera la candidature républicaine pour la présidence des Etats-Unis, si la convention nationale républicaine le désigne pour son candidat.

FAITS DIVERS

Le fusilier Bridet, en garnison à Hesdin, ayant écrit à ses parents, — rapport à la pièce de 10 fr. qui lui était si nécessaire, — a reçu de l'auteur de ses jours la réponse suivante qui, après avoir fait le tour du quartier, a couru toute la ville, et chacun, civil ou militaire, d'en rire à se tordre. Il y avait de quoi, comme on en va juger :



# EMPRUNT

## 4 1/2 % du canton de Fribourg, de 1872

### REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS NON CONVERTIES

Ensuite du décret du 11 septembre 1879 du Grand Conseil du canton de Fribourg et de la publication faite dans les journaux, les obligations de l'emprunt 4 1/2 p. 0/0 de 1872 non converties seront remboursées à partir du 15 février courant. Le remboursement des titres et le paiement des coupons échéant au 15 février 1880 auront lieu :

- A Fribourg, à la Caisse de la Recette générale ;**  
 A Bâle, à la Banque commerciale ;  
 A Genève, chez MM. A. Chenevière et C<sup>ie</sup> ;  
 A Lausanne, à la Banque cantonale vaudoise ;  
 A Berne, à la succursale de la Banque commerciale de Bâle ;  
 A Neuchâtel, chez MM. Pary et C<sup>ie</sup> ;  
 A Strassbourg, à la Banque d'Alsace et de Lorraine ;  
 A Stuttgart, à la Württembergische Vereins Bank ;  
 A Francfort sur le Mein à la Deutsche Vereins Bank ;  
 Les titres devront être accompagnés des coupons non échus ; la valeur des coupons manquants sera retenue en déduction du capital.  
 L'intérêt des dites obligations cesse de courir à partir du 15 février courant.  
 Fribourg, le 5 février 1880.

Le Directeur des Finances  
**L. WECK-REYNOLD.**

(40)

## Pilon d'Os

DE

### Jean Zehntner, Tanneur

Au Gotteron, près de Fribourg

Débit de poudre d'os de première qualité.  
 S'adresser à la **Tannerie Zehntner**, en l'Auge, ou à **Charles Brohy** au Pilon d'os, au Gotteron. (39)

## LES MISSIONS CATHOLIQUES

BULLETIN HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ DE L'ŒUVRE DE LA PROPAGATION DE LA FOI

PRIX D'ABONNEMENT : 10 francs par an pour la France ; 12 pour l'Union Postale

Le mode le plus simple d'abonnement est de prendre un mandat sur la poste au nom du Directeur des Missions catholiques,

Rue d'Auvergne, 6 à LYON

Les Missions catholiques forment aujourd'hui onze volumes que l'on peut se procurer franco par chemin de fer aux conditions suivantes : En onze volumes brochés, 94 fr. — Séparément : 1<sup>er</sup> année (26 juin-31 décembre 1868), 3 fr. 50 ; — 2<sup>e</sup> année (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 1869), 6 fr. ; — 3<sup>e</sup> année (1<sup>er</sup> janvier-14 octobre 1870), 4 fr. 50 ; — chacune des huit années suivantes, 10 fr. — En neuf volumes reliés, demi chagrin rouge, 18 fr. ; 1871-1872, 1 vol. 14 fr. ; et chacune des sept années suivantes, 14 fr. — En neuf volumes reliés, demi chagrin rouge, plats toile jaspée, 139 fr. — Séparément : 1868-1870, 1 vol., 19 fr., et chacun des huit autres volumes, 15 fr.

Fondées en 1868 par les Conseils centraux de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, les Missions catholiques comptent aujourd'hui des souscripteurs dans tous les pays et sont traduites en quatre langues.

Elles ont été l'objet des approbations les plus flatteuses. S. S. Pie IX, après leur avoir accordé trois fois la bénédiction apostolique, a daigné leur adresser, à la date du 15 mai 1876, un bref d'encouragement. En 1875, au Congrès international des sciences géographiques (VII<sup>e</sup> groupe), elles ont obtenu une mention honorable.

Les Missions catholiques paraissent tous les vendredis, par numéro de 12 pages, à 2 colonnes. Chaque numéro se compose de deux parties : la première fait connaître les travaux quotidiens des missionnaires ; la seconde comprend des relations de voyages, des études géographiques, ethnographiques, etc. Les Missions catholiques publient aussi des cartes et des dessins entièrement inédits, envoyés par les missionnaires.

Le produit des abonnements aux Missions catholiques est versé dans la caisse de l'Œuvre de la Propagation de la Foi.

A Monsieur : Monsieur notre fils fusillé au 73 régiment d'infanterie de la ligne, 4<sup>e</sup> bataillon, 4<sup>e</sup> compagnie, à Hesdin d'Artois : d'ous c' qu'il est parti avant z'hier (1) pour s'y faire parvenir ous c'qui s'ra si y est à la réception de la présente.  
 Mon cher enfant,

Je mets verbalement la plume à la main de Jacqueline la promise qui t'écrit pour moi au lieu de ta mère à seule fin de te faire assavoir que les deux mois de billet nous sont zarrivés à bon port, rapport à la pièce de 10 fr. qui t'est si nécessaire.

En te remerciant pas moins de tes escarpes ça ne me gênerait pas du tout de t'envoyer cette pièce de 8 fr. sans me gêner, mais à c'heure, même en me gênant ça me serait difficile vu que nous avon t-acheté une vache l'aut'mois qui nous a coûté les yeux de la tête.

Ta tante Grefuchet me les aurait bien avancés, la pauvre femme, mais elle n'a pas ; ton frère il est zà, mais il lui faut besoin. Nous nous sont donc tertous cantérés pour parfaire la pièce de 6 fr. que je t'envoie sur ta demande.

Y a du nouveau chez nous — L'garde champète s'est fichu en ribotte à c'matin ; on l'a trouvé rouflant dans un fossé, même qu'il avait perdu son sabre et sa coquarde ; si queque fois que t'étais en position de lui envoyer un vieux sabre qui ne pourrait plus servir à rien de rien, tu lui ferais plaisir d'y en faire présent par la poste sans que ça lui coûte.

Jaqueline l'aime tant qu'al en est idiote ; mais al est jalouse à faire frémir et te re commande bien de ne pas faire le jeune homme avec la pièce de 4 fr. dont que nous sommes convenus.

Pour ce qui est de notre santé, al est bonne. Il n'y a que la vache qu'est pas à son article depuis qu'al a vélé ; le vétérinaire lui a tiré deux fois du sang, la pauvre bête elle est si changée, si changée que tu ne la reconnaîtrais pas quoique tu l'aye jamais vue.

Il y a encore moi qui braille tout mon saoul d'une dent de sagesse qui me pousse sur le devant — à part çè, nous nous portons tous bien, la poule noire est après couver, et je désire que la présente te trouve de même.

Faut que l'aye fait quequ'bêtisse pour être déjà fusillé, l'maitre d'école dit comme ça que c'est la plus grave des punitions.

Continue, mon cher enfant, à t'entertener dans les bonnes indispositions d'un bon fils envers tes peres et meres auxquels se joint Jacqueline et la vieille maire Saïndoux, ta nourrice pour la vie.

Jean Népomucène Ignace BRIDET Cultivateur à Aubeterre (Charente).

Comme finissement ta mère t'envoie à mon insulte la pièce de 40 sous que tu demandes, mais, toute réfection faite, elle croit qu'al fera mieux de la garder pour ne pas te conduire en dépenses.

(4) Par une heureuse fortune, heureuse pour les Hesdinois, sinon pour le « fusillé » Bridet, celui-ci, retenu à l'infirmerie pour cause de congélation du nez, n'avait pas quitté Hesdin quand y parvint la prose phénoménale de son papa,

M. SOUSSENS, Rédacteur.

En vente à l'Imprimerie catholique suisse

## PHOTOGRAPHIES

DE

### Mgr COSANDEY

Evêque de Lausanne

Format album 1 fr.  
 Format cartes de visite 50 cent

## BOURSE DE GENÈVE DU 9 FÉVRIER

| FONDS D'ÉTATS      |         |         |         | ACTIONS                           |       |         |       |
|--------------------|---------|---------|---------|-----------------------------------|-------|---------|-------|
| COMPTANT           | TERME   | DEMANDE | OFFRE   | COMPTANT                          | TERME | DEMANDE | OFFRE |
| 4 0/0 Genevois     | —       | 97      | —       | Suisse-Occidentale                | 103   | 103     | 103   |
| 4 1/2 Fédéral 1867 | 102 3/8 | 102 1/4 | 102 1/8 | privilégées                       | 482   | 462     | 462   |
| — 1871             | 102 1/4 | 102     | 102 1/8 | Central-Suisse                    | 385   | 375     | 326   |
| 5 0/0 Italien      | 80      | 81 50   | 80      | Nord-Est Suisse                   | 132   | 133     | 133   |
| 5 0/0 Valais       | 106 1/4 | 1010    | 80 25   | privilégées                       | 362   | 365     | 366   |
|                    |         |         | 10 28   | Union Suisse                      | —     | 112     | 103   |
|                    |         |         |         | Saint-Gothard                     | 256   | 257     | 257   |
|                    |         |         |         | Union privilégées                 | 310   | 312     | 312   |
|                    |         |         |         | Comptoir d'escompte               | 625   | —       | 625   |
|                    |         |         |         | Banque du commerce                | —     | —       | 1365  |
|                    |         |         |         | de Genève                         | 480   | —       | 615   |
|                    |         |         |         | Fédérale                          | 447   | —       | 447   |
|                    |         |         |         | Société suisse des chemins de fer | 570   | 572     | 575   |
|                    |         |         |         | Banque des chemins de fer         | —     | 6290    | 6200  |
|                    |         |         |         | de Paris et Pays-Bas              | 875   | 865     | 882   |
|                    |         |         |         | Crédit Lyonnais                   | 856   | 885     | 882   |
|                    |         |         |         | Association financière genevoise  | 715   | 715     | 720   |
|                    |         |         |         | Omnium genevois                   | —     | —       | 1230  |
|                    |         |         |         | Banque de commerce                | —     | 672     | 676   |
|                    |         |         |         | Banque de Genève                  | 760   | —       | 745   |
|                    |         |         |         | Industrie genevoise du gaz        | 515   | —       | 515   |
|                    |         |         |         | belge du gaz                      | 565   | —       | 562   |
|                    |         |         |         | Gaz de Genève                     | 667   | —       | 667   |
|                    |         |         |         | Marseille                         | 667   | —       | 670   |
|                    |         |         |         | Appareillage, Gaz et Eau          | 72    | —       | 72    |
|                    |         |         |         | Tabacs italiens                   | —     | —       | 85    |

**On demande**  
 Une bonne cuisinière pouvant fournir de bons certificats de moralité. S'adresser : **Casier Américain** No 589, Chaux-de-Fonds. (30)

**A vendre**  
 Pour cause de partages, une jolie propriété située à proximité de Fribourg, au point de jonction de la route de **Berne** et de celle de **Bulle** par la **Roche**, au bout du grand Pont Suspendu, avec deux bâtiments dont l'un avec un droit d'auberge perpétuel, une jolie propriété entre deux, comprenant un pré avec verger de la contenance d'environ quatre poses et une fontaine intarissable. Il existe pareillement sur la propriété une grange avec l'écurie et remise et les bâtiments ont plusieurs excellentes caves.  
 S'adresser pour renseignements au sous-signé :  
**L. Bourqui, Notaire.**

**Attention**  
 Le soussigné prévient les amateurs de l'équitation, que les cours d'équitation commenceront le 15 février prochain. On peut se faire inscrire d'avance.  
**F. Cotting, capit.**

**Livres de prières**  
 DE  
**Saint Alphonse de Liguori**  
**Prières choisies** de saint Alphonse de Liguori. Reliure toile anglaise. Prix : 1 fr. 50.

**Pratique de la perfection**  
 mise à la portée de tous les fidèles, d'après saint Alphonse de Liguori. 2 beaux volumes de 462-484 pages. Prix : en brochure 3 fr. 20 en reliure percaline noire : 4 fr.

**Le Sacré-Cœur de Jésus**, d'après saint Alphonse ou méditation pour le mois du Sacré-Cœur, pour l'heure sainte, pour le premier vendredi du mois et pour une neuvaine au Cœur de Jésus. 2<sup>e</sup> édition, reliée en percaline noire. Prix du petit format : 1 fr. 80 ; du grand format : 2 fr. 50.

**Le Très Saint Cœur de Marie**, d'après saint Alphonse ou méditations pour le mois de Marie, pour ses fêtes et pour tous les samedis de l'année. Prix du petit format : 1 fr. 80 ; du grand format : 2 fr. 50. Relié en percaline noire.

**Les plus belles prières**, de saint Alphonse de Liguori. Reliure toile anglaise. Prix : 3 fr.

**Gloires de Marie**, par saint Alphonse de Liguori. Prix en brochure 2 fr. ; en reliure percaline noire : 3 fr. 20.

**MESSIEURS** les ecclésiastiques peuvent se procurer à l'Imprimerie catholique des billets de Pâques, dans le plus bref délai.

**ON TROUVE**  
 A l'Imprimerie catholique, Un grand choix de romans chrétiens des meilleurs auteurs, à fr. 1,50, 2 et 3.

## BOURSE DE PARIS

| 9 février | AU COMPTANT       | 10 février |
|-----------|-------------------|------------|
| 98 06     | Consolidés        | 97 50      |
| 82 10     | 3 0/0 Français    | 82 30      |
| 116 10    | 5 0/0 id.         | 116 30     |
| —         | Or, à New-York    | —          |
| 122 50    | Argent à Londres  | 122 50     |
|           | <b>A TERME</b>    |            |
| 82 10     | 3 0/0 Français    | 82 17      |
| 116 30    | 5 0/0 id.         | 116 42     |
| 81 40     | 5 0/0 Italien     | 81 55      |
| —         | 3 0/0 Anglais     | —          |
| 10 45     | 5 0/0 Turc        | —          |
| —         | 5 0/0 Russe 1877  | —          |
| 74 37     | 4 0/0 Autrichien  | 74 50      |
| 912 50    | Banque de Paris   | 915 75     |
| 927 50    | Crédit Lyonnais   | 925 50     |
| 672 50    | Mobilier français | 685 00     |
| 1120      | Crédit foncier    | 1121 00    |
| 748 75    | Mobilier espagnol | 747 50     |
| 596 25    | Autrichiens       | 592 50     |
| 1318 75   | Gaz Parisien      | 1317 50    |
| 767 50    | Eau               | 770        |